



TRAVAUX SUR LA CHAPELLE SAINTE ANNE



Les ruines de la Chapelle Sainte Anne, classée au titre des Monuments Historiques, présentent depuis déjà plusieurs années d'inquiétants signes de détérioration. À la demande des services du patrimoine, un arrêté de fermeture au public a été pris au début de l'été 2015.

Ces mêmes services de l'architecture et du patrimoine ont décidé de lancer, dès l'automne de cette année, une première tranche de travaux. Ils consisteront en la consolidation des maçonneries du pignon Est de l'édifice ainsi que des parties supérieures des deux vestiges des murs de la nef, qui présentent un risque important d'effondrement. L'architecte des bâtiments de France, en charge du dossier, souhaite également proposer la réouverture du deuxième fenestron de ce pignon Est.

Une deuxième tranche de travaux devrait pouvoir être réalisée courant 2017, avec cette fois-ci la consolidation du pignon Ouest. Une entreprise spécialisée en restauration sur Monuments Historiques et un tailleur de pierres seront prochainement missionnés par les services de l'État.

DANS CE NUMÉRO

- ◆ Travaux Chapelle Ste Anne
- ◆ Finances
- ◆ Investissements
- ◆ Environnement
- ◆ Informations pratiques
- ◆ État civil

RÉDACTION

Commission Communication
Mairie de l'ÎLE DE BATZ Pors Kernoc
29253 ÎLE DE BATZ

FINANCES

BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal a adopté, le 8 avril dernier, le budget pour l'année 2016. Un budget conséquent puisqu'il s'élève à près de deux millions d'euros. Si le fonctionnement est en légère diminution, la section d'investissement est, cette année, nettement supérieure aux précédentes. Plusieurs projets voient en effet le jour, d'autres se poursuivent.

Les investissements 2016

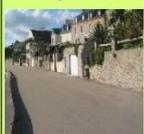
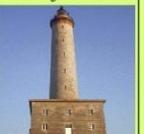
Phare 480 000 € 	Voirie 230 000 € 	Logement école 216 322 € 	Participation éclairage caserne 23 890 € 	Divers Mobilier Signalétique 23 891 € 	Bâtiments communaux 20 000 € 	Capital de la dette 42 177 € 
---	--	--	--	---	--	--

Ainsi, les travaux de rénovation du logement ouest de l'école mobilisent un financement de 216 321,74€ avec des aides à hauteur de 102 317,03 €.

Le plus gros projet financé dans ce budget reste la restauration et la mise en valeur du phare. Un projet de 480 000,00 € aidé à hauteur de 320 000,00 €. Autre projet important, celui d'une nouvelle tranche de voirie estimée à 230 000,00 € avec des aides escomptées de 124 419,10 €.

Côté fonctionnement, l'augmentation de 2 % du taux d'imposition ne compense pas la baisse des dotations de l'État qui devrait avoisiner les 15 000 € cette année.

Que fait la commune avec 100 € ?

Services généraux 35,24€ 	Entretien propretée Voirie et bâtiments 33,40€ 	Ecole restauration temps périscolaires 14,31€ 	Loisirs Culture Tourisme 13,40€ 	Intérêts de la dette 3,65€ 
--	--	---	---	--

Des économies sont donc nécessaires. Certaines se font de manière automatique, comme le coût de l'électricité. Les travaux de rénovation réalisés sur la

salle Ker Anna ont nettement amélioré son isolation. Le nouvel éclairage public en centre bourg génère également des économies. D'autres efforts devront être réalisés ...

INVESTISSEMENTS

ÉCLAIRAGE PUBLIC 2^{ÈME} PHASE

Cette tranche sera effectuée avant la fin de l'année. L'investissement, de 76 800 € TTC, concerne le remplacement de 12 lanternes sur façades et 67 lanternes sur mâts, dans le centre bourg, ainsi que la rénovation de 9 armoires de commande d'éclairage.

Il avait été envisagé de poursuivre les travaux en ne remplaçant que les ampoules des luminaires existants, par des équipements LED. Les retours des différents essais montrent que cette solution n'est pas optimale. Il semble préférable de changer les lanternes par des réflecteurs spécifiquement étudiés pour les lampes LED. Une 3^{ème} tranche sera donc chiffrée prochainement pour une réalisation courant 2017 dans la même configuration que les deux premières.

Bon à savoir :

ERDF doit procéder à l'implantation de nouveaux compteurs intelligents courant 2017.

Ces compteurs appelés **LINKY** peuvent recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien.

300 000 compteurs ont déjà été remplacés sur les 35 millions que compte la France.

Ces compteurs seront implantés dans les boîtiers existants pour les constructions récentes, ou près du compteur actuel pour les logements plus anciens. Des brochures seront prochainement à votre disposition pour plus de précisions.



TRAVAUX DE VOIRIE

Une nouvelle tranche de travaux sur la voirie devrait pouvoir se faire à l'automne prochain. La commission des travaux a proposé d'intervenir en

priorité sur le quartier de Goalès et de raccorder celui-ci à la voirie déjà rénovée depuis St Alar et Kerscao. En fonction des financements obtenus, les travaux pourraient aller jusqu'à l'entrée de Pors Melloc. Le Conseil Départemental du Finistère a décidé de ne plus aider les collectivités pour ce type d'investissement. Des aides ont été sollicitées auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ainsi que sur le fonds de soutien à l'investissement public local des communes, mis en place en début d'année par le gouvernement.

TRAVAUX SUR LE LOGEMENT DE L'ÉCOLE

Un chantier qui avance bien. La livraison du logement est prévue pour mi-juin. L'intérieur du bâtiment a complètement été vidé ne laissant que les quatre murs et le toit. Un plancher béton séparera complètement le logement de la salle de restauration de la cantine.

Le logement entièrement refait répondra aux normes "BBC rénovation", notamment sur l'isolation, permettant de réduire des deux tiers la facture de chauffage et de 90% l'empreinte carbone.

Les travaux englobent également la salle de restauration de la cantine qui sera complètement rénovée avec une nouvelle décoration.



ENVIRONNEMENT

LES DÉCHETS VERTS

Le règlement sanitaire départemental du Finistère interdit le brûlage des déchets verts. Ils doivent être déposés en déchetterie en vue de leur valorisation. **Un ramassage aura lieu porte à porte le deuxième mardi en juillet et en août.**



Les déchets végétaux peuvent être transformés, chez vous, en un engrais naturel par un processus de compostage. Celui-ci permet de recycler tous les déchets organiques (déchets de cuisine, déchets verts et de bois) pour en faire un produit comparable au terreau, utilisé pour fertiliser la terre du jardin, du potager ou des plantes en pot. La plupart des déchets organiques peuvent être compostés :

- Déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitage, croûte de fromage, reste de viande, fruits et légumes abîmés, ...
- Déchets verts, broyés ou déchiquetés, ...
- Déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendre de bois, sciures, copeaux, papier journal, plantes d'intérieur, ...

Le compost peut être obtenu par :

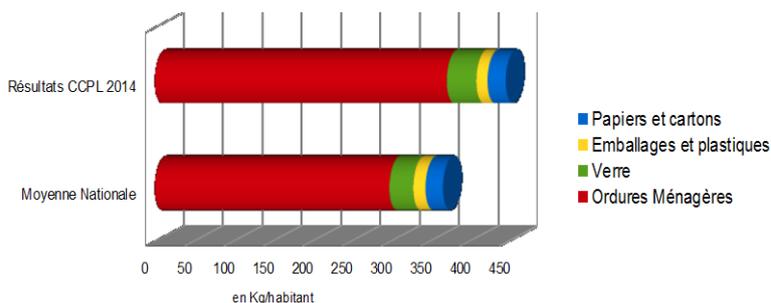
- Le dépôt des déchets en tas sur le sol, solution qui convient généralement aux personnes ayant peu de temps à consacrer à l'opération ;
- L'utilisation de composteurs, structures en bois ou plastiques permettant de contenir les déchets. Ces composteurs sont vendus en jardinerie. La Communauté de Communes du Pays Léonard propose des composteurs individuels au prix de 30 €. (02 98 69 10 44)

TRI SÉLECTIF

Trier nos déchets est un geste citoyen qui permet de réduire le volume de nos poubelles et donc le coût de leur traitement.



Selon leur nature : emballages cartons et plastiques ; verres ; papiers, journaux, chaque déchet trouve sa place dans l'un des containers des 12 points de tri sélectif.



Des efforts sont encore nécessaires pour se rapprocher des moyennes nationales.

Le mémo tri est annexé à ce bulletin d'information.

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert du lundi au vendredi

De 9 h 00 à 12 h 00 & de 14 h 00 à 17 h 00

Téléphone : 02.98.61.77.76

Courriel : mairie.iledebatz@orange.fr

Site Internet : www.iledebatz.com

Les comptes rendus des conseils municipaux sont accessibles sur le site internet Rubrique « Vie municipale »

DÉCHETTERIE

Mardi – Mercredi – Jeudi 15 h 30 à 17 h 30

Samedi 13 H 30 à 16 h 30

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage tous les lundis

Renseignements au 02 98 69 10 44



Un collecteur pour vos médicaments entamés ou périmés est à votre disposition en mairie.

Les téléphones portables usagers, chargeurs compris, peuvent être également déposés en mairie dans un container spécial dédié à leur recyclage.

INFORMATIONS DIVERSES

CABINET MÉDICAL

Les horaires de consultation du Docteur Annie GUNENBEIN sont :

Lundi	9h à 11h	14h à 16h
Mardi	9h à 11h	14h à 16h
Mercredi	9h à 11h	sur rendez-vous
Jeudi	9h à 11h	14h à 16h
Vendredi	cabinet fermé	
Samedi	9h à 11h	fermé l'après-midi

Le numéro reste inchangé 02 98 61 79 79

ÉTAT CIVIL

MARIAGE

26 mars

Patrick LABECOT et Valérie LE CAM



DÉCÈS

17 février – Jasmine ROMAIN, épouse TANGUY

11 mars – Jacqueline ROUALEC, veuve BELLEC